



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne et CAER

Section : Arts plastiques

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Gaëlle JUMELAIS-DAVID

Présidente du jury

SOMMAIRE

CADRE RÉGLEMENTAIRE REMARQUES DE LA PRESIDENCE DU JURY DONNÉES DE LA SESSION 2022

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

I. LA RÉDACTION DU DOSSIER

- A. La mise en forme : cadrage / lisibilité / syntaxe / orthographe
- B. Une articulation fluide et réfléchie du propos

II. LE PARCOURS PROFESSIONNEL

- A. Faire des choix pertinents au regard de l'expérience
- B. Mettre en avant des compétences spécifiques

III. LA SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

- A. La transposition didactique : une étape à ne pas négliger
- B. La prise en compte des élèves
- C. Élargir sa séquence

IV. L'ANALYSE CRITIQUE

- A. La place de l'analyse dans le dossier
- B. Être capable de questionner certains choix
- C. Annexes : un contenu qu'il est important d'étayer

ÉPREUVE D'ADMISSION

I. LE TEMPS DE PRÉPARATION

- A. La prise en compte et l'analyse du dossier
- B. La transposition didactique

II. LE TEMPS DE L'ORAL

- A. Communication verbale et non-verbale
- B. L'exposé et l'entretien

ANNEXES

Glossaire
Bibliographie indicative
Exemple de sujets

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Madame Gaëlle JUMELAIS-DAVID,
Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente

Monsieur Jean-Pierre MARQUET,
Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
Vice-Président

Madame Corinne GREGOV,
Professeure d'arts plastiques
Secrétaire générale

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

A. - Épreuve d'admissibilité (coefficient 1).

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;

- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B. - Épreuve d'admission (coefficient 2).

Épreuve professionnelle.

Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant :

- des documents visuels : reproduction d'œuvres empruntées aussi bien au patrimoine qu'à la production contemporaine dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, de la photographie, des techniques artistiques mises en œuvre dans ces divers domaines ;
- des documents textuels : textes esthétiques ou théoriques sur l'art, textes d'histoire de l'art, écrits d'artistes, critiques et commentaires, textes pédagogiques, extraits de programmes, textes relatifs aux technologies artistiques ;
- une demande d'exploitation précise formulée par le jury pour orienter la prestation du candidat et la situer dans un cadre pédagogique déterminé.

Au cours de l'exposé, le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury et présente un ou plusieurs points relatifs aux approches didactiques et aux démarches pédagogiques qu'il serait possible d'élaborer à partir du dossier. A cette occasion, il peut s'appuyer sur des expériences vécues, notamment lorsqu'elles établissent des relations avec les autres domaines artistiques, les autres disciplines, le volet artistique et culturel du projet d'établissement, les partenaires des domaines artistiques et culturels ; ou lorsqu'elles mettent en pratique les nouvelles techniques et technologies.

Au cours de l'entretien avec le jury, les échanges portent sur les analyses et les propositions du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Les deux épreuves du concours ont pu se tenir pour cette session 2022 dans des conditions satisfaisantes et dans le respect du protocole sanitaire. Nous tenons à remercier très vivement le jury, le secrétariat du concours, les établissements d'accueil, les différents services et l'ensemble des personnels, pour leur grande disponibilité ainsi que pour leur attention portée au bon déroulement du concours.

Ainsi que pour les sessions précédentes, ce rapport permet de fournir des indications précieuses aux candidats quant à leur future préparation au concours. L'enjeu est de recueillir les éléments transmis par l'ensemble des membres du jury, leurs commentaires et leurs conseils et de fournir aux futurs admis des éléments utiles à une meilleure compréhension des attentes et des modalités de cette campagne de recrutement pour la discipline des arts plastiques. Il est donc conseillé aux candidats de s'emparer de l'ensemble des données fournies, qu'il s'agisse des informations chiffrées, des textes officiels définissant les épreuves du concours ou de ceux régissant l'exercice du métier d'enseignant, afin d'optimiser leur prestation. En effet, il convient tout autant de maîtriser les savoirs scientifiques liés aux arts plastiques, leur transposition en objets d'apprentissage, les conditions de la mise en œuvre de leur enseignement, que la forme même du concours (dossier RAEP pour l'admissibilité et oral professionnel pour l'admission) ou l'état de la réflexion sur l'École. Nous ne saurions trop conseiller aux candidats de consolider et d'approfondir leur préparation par la lecture des précédents rapports, chacun pointant un aspect spécifique, chacun proposant une formulation renouvelée de conseils toujours valides.

La présidence tient à féliciter les candidats admis lors de cette session qui a permis de pourvoir la totalité des postes ouverts pour le CAPES (37 admis pour 37 postes), et pour le CAER (31 admis pour 31 postes). S'inscrivant dans un contexte général cette année de tension des concours quant à la baisse du nombre de candidats inscrits, cette information peut être soulignée favorablement pour notre discipline.

Depuis ces trois dernières années, les candidats semblent mieux préparés avec une intégration de plus en plus efficiente dans les situations rapportées des évolutions institutionnelles que sont les programmes disciplinaires, l'élaboration d'une progression conçue à l'échelle du cycle (attendus de fin de cycle), les enseignements complémentaires que sont les enseignements pratiques interdisciplinaires et l'accompagnement personnalisé, qui constituent le cadre réglementaire d'exercice en collège. Cette culture professionnelle suppose d'être constamment actualisée, confrontée aux pratiques récentes et vivantes comme à l'histoire de l'art, sans laquelle aucune représentation structurée des grands mouvements de l'évolution artistique n'est envisageable ni enseignable.

La particularité que partagent les concours internes tient dans l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Cet écrit construit sur la présentation par le candidat d'expériences professionnelles, suppose qu'il maîtrise des compétences rédactionnelles, synthétiques et analytiques. Le rapport apporte ici quelques précisions, nourries d'exemples concrets, pour permettre à chacun de travailler ces savoir-faire indispensables. À ces premières recommandations relatives à la mise en forme, il convient d'ajouter ce qui concerne les contenus eux-mêmes. Les candidats gagneront à accompagner leur propos et leurs descriptions, d'indications, parfois très concrètes, telles que restitution de travaux d'élèves, photographies sur lesquelles l'organisation de la salle de classe

apparaît clairement, extraits de propos d'élèves dans une phase significative de la séquence rapportée. En effet, ces éléments sont susceptibles d'éclairer et d'informer sur le déroulement réel de ce qui est rapporté, autant qu'ils singularisent le dossier.

S'agissant de l'épreuve d'admission, exercice oral prenant appui sur un dossier proposé par le jury en vue de la présentation d'une situation d'enseignement, elle mobilise des compétences très proches de celles qui seront déployées dans la pratique quotidienne du métier : qualités liées à la conception et à l'élaboration d'une séquence d'enseignement, à sa présentation (communication), à son accompagnement pédagogique ainsi qu'à son évaluation (le candidat lui-même opérant une évaluation immédiate de sa prestation). Elle est donc particulièrement précieuse et doit être abordée avec sincérité et dynamisme, sans a priori quant aux éventuelles attentes du jury, soucieux d'abord de la pertinence et de la cohérence entre les objectifs affichés et leur traduction pour les élèves.

En écho à la maîtrise des savoirs disciplinaires, il convient de développer une connaissance et une appropriation des grands courants de la réflexion pédagogique : exercer le métier de professeur suppose en effet de disposer d'une égale maîtrise disciplinaire (ce que l'on enseigne) et pédagogique (comment on l'enseigne). Le jury est particulièrement attentif à la rigueur de la restitution de ces savoirs disciplinaires, comme il est sensible à l'intelligence et à la souplesse de leur présentation aux élèves.

Nous attirons plus particulièrement l'attention sur ces trois points : si une meilleure problématisation a été constatée lors de cette session, la question de l'évaluation demeure encore trop peu abordée. Par ailleurs il faut noter la faiblesse et le manque de précision du vocabulaire employé dans l'utilisation des termes propres à notre discipline. Ces points d'attention sont plus particulièrement soulignés dans ce rapport.

ANALYSE DES DONNÉES DE LA SESSION 2022

Public (EBI)	2020	2021	2022	Privé (EBH)	2020	2021	2022
RAEP (nbre inscrits)	312	307	261	RAEP (nbre inscrits)	145	159	141
RAEP (public)	144	182	151	RAEP (privé)	103	114	106
RAEP (moyenne ts candidats)	5,52	6,83	7,39	RAEP (moyenne ts candidats)	6,57	7,23	6,94
Barre admissibilité	5	7	6	Barre admissibilité	4	5	5
RAEP (moyenne admissibles)	8,58	10,58	10,46	RAEP (moyenne admissibles)	8,12	9,51	8,99
Oral (nbre admissibles)	x	83	85	Oral (nbre admissibles)	x	76	68
Oral (nbre présents)	x	82	81	Oral (nbre présents)	x	75	66
Oral (moyenne ts présents)	x	8,59	9,65	Oral (moyenne ts présents)	x	8,96	8,74
Oral (moyenne admis)	x	12,07	12,16	Oral (moyenne admis)	x	12,71	11,45
Nbre de postes (pu)	37	37	37	Nbre de postes (pr)	38	34	31
Nombre d'admis	37	37	37	Nombre d'admis	38	34	31
Barre admission	8	9,67	10,33	Barre admission	7	9	9,33
Moyenne (RAEP + oral) ts candidats oral	-	9,25	9,65	Moyenne (RAEP + oral) ts candidats oral	-	9,15	8,74
Moyenne RAEP+Oral admis	11,32	12,18	12,16	Moyenne RAEP+Oral admis	11,05	12,22	11,74

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

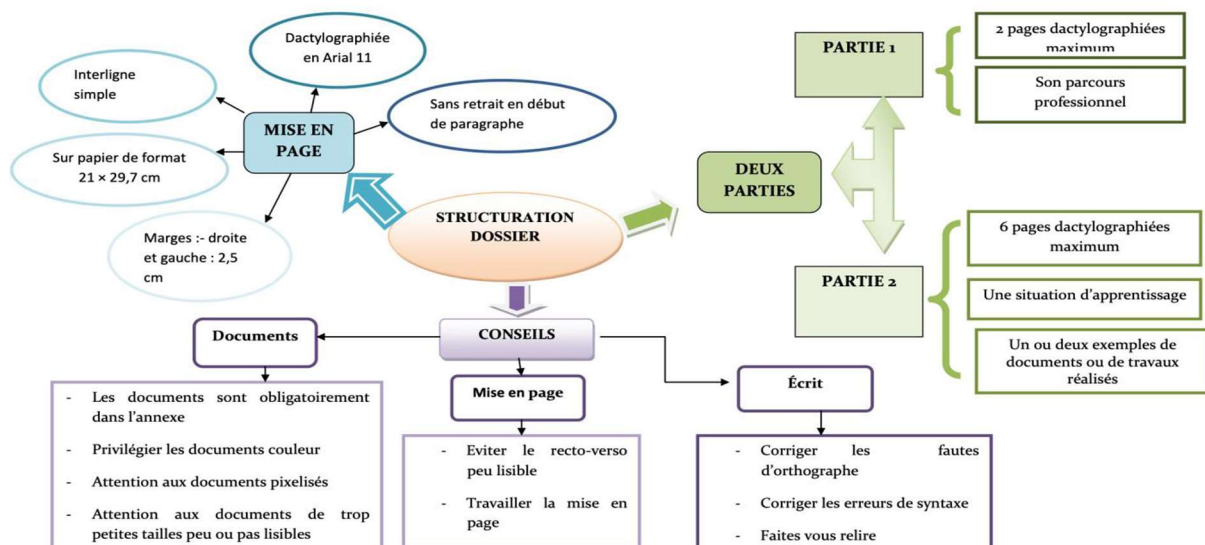
Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du concours interne, coefficient 1

I. LA RÉDACTION DU DOSSIER

A. La mise en forme : cadrage/lisibilité/syntaxe/orthographe

La première partie de l'épreuve du concours consiste en la rédaction d'un dossier de reconnaissance des acquis professionnels faisant état du parcours personnel du candidat et témoignant d'une situation d'enseignement effective dans le domaine des arts plastiques. La réalisation de ce dossier est un travail qui doit être abordé avec grande rigueur par le candidat. En effet, comme son nom l'indique, il doit permettre au jury de se faire une idée précise de l'état des acquis professionnels du candidat. Ainsi, la première compétence qui sera évaluée n'est autre que la capacité d'un futur agent titulaire d'état à rédiger avec clarté et rigueur. Le jury ne disposant que de cet écrit pour se faire une idée du candidat et de son aptitude à l'enseignement, il est indispensable de lui accorder une attention toute particulière en le réfléchissant dans toutes ses dimensions.

Ainsi, le respect de la forme du dossier est une nécessité absolue et un prérequis pour qu'il puisse être pris en compte et évalué. Les deux parties doivent être identiques dans leur approche formelle et leur structuration doit répondre à une norme qu'il convient d'observer avec attention. À cet effet, le rapport du jury de 2020 propose un schéma didactique complet.



Le nombre de pages étant contraint, le candidat doit être capable de s'en saisir à propos afin de développer une pensée complexe. Nous rappelons ici que les dossiers qui sont complétés artificiellement par la création de sommaires ou de pages superflues ne sont pas favorisés.

B. Une articulation fluide et réfléchie du propos

Si le respect d'une nomenclature est important, la structuration du propos du candidat est aussi une donnée essentielle à la bonne compréhension du dossier par le jury. Pour être intelligible, le dossier doit proposer une lecture fluide s'adossant à une structure simple et claire mais néanmoins complète des démarches engagées. Le jury a été particulièrement sensible aux dossiers faisant état d'une articulation fine et réfléchie des idées et des parties entre elles, notamment grâce à l'utilisation d'une mise en page judicieuse et aérée.

Même si la forme est respectée, certaines erreurs restent problématiques aux yeux du jury. Cette année particulièrement, nous avons pris connaissance de dossiers mentionnant le nom de formateurs ou d'inspecteurs avec lesquels le candidat a été en contact, allant pour certains jusqu'à citer des rapports d'inspection. De tels éléments ne peuvent suffire à légitimer dans le cadre de ce concours une pratique et desservent davantage le candidat qu'ils ne l'aident. D'autres dossiers affichent des images où les élèves et l'enseignant sont identifiables, nous vous rappelons que le droit à l'image s'applique aux élèves et qu'il est un geste professionnel essentiel à appliquer. Aussi, de façon générale, il est demandé de respecter un strict anonymat dans les écrits et documents transmis.

Enfin, bien qu'il s'agisse d'un élément récurrent dans les rapports, le jury est encore trop souvent confronté à des dossiers présentant des fautes d'orthographe, des tournures malheureuses et une syntaxe approximative. Ces difficultés rendent pénible la lecture et montrent que le candidat n'a pas encore acquis la compétence : "Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement"¹. Afin d'éviter ces difficultés, il est conseillé de relire et à faire relire ses écrits avant l'envoi. Un regard extérieur permet en effet au candidat de s'assurer de la bonne compréhension de son propos.

¹ <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

II. LE PARCOURS PROFESSIONNEL

A. Faire des choix pertinents au regard de l'expérience

Dans la première partie du dossier, le candidat doit présenter son parcours professionnel articulé en deux pages maximum dactylographiées. Il est important pour les candidats de garder à l'esprit que cette partie du dossier présentant leur parcours professionnel n'est en rien un Curriculum Vitae. Le contenu doit décrire les responsabilités confiées au candidat durant les différentes étapes d'un parcours personnel et/ou professionnel. Ainsi le jury sera éclairé quant à l'expérience de celui-ci. C'est là, souvent, l'occasion pour le candidat de convoquer en regard de son expérience, les compétences attendues de la part d'un enseignant². L'écueil étant de construire son écrit par copiés collés des éléments du référentiel de compétences parfois de manière très exhaustive conférant à ce témoignage un caractère très artificiel.

Lors de cette session 2022 il a été constaté que certains candidats présentent un écrit trop chronologique qui manque de réflexion. En effet, on regrette l'absence d'éclairage sur les choix opérés dans les parcours professionnels. Le candidat doit s'efforcer de rendre le plus lisible et compréhensible possible le parcours qui a été le sien. Dans la rédaction de cette partie du dossier, il s'agit bien de faire un retour réflexif sur ses différentes expériences dont les problématiques suivantes peuvent l'aider à y répondre :

- En quoi mon parcours, mon expérience professionnelle m'a permis de me construire en tant qu'enseignant ?
- En quoi mon expérience m'a permis d'être compétent en tant que candidat au concours du CAPES d'arts plastiques ?
- En quoi mon parcours éclaire-t-il mon choix de devenir professeur et plus particulièrement en arts plastiques ?
- Quelles sont les compétences professionnelles que j'ai pu acquérir lors de mon parcours ? Quel(s) lien(s) sont possibles avec celles d'un enseignant ?

Le jury tient à souligner que ce concours s'adresse à des candidats qui souhaitent enseigner les arts plastiques. Or nous pouvons constater qu'une confusion existe parfois entre l'enseignement des arts plastiques et celui des arts appliqués (ou Design et Métiers d'art). En effet, certains candidats, issus du domaine des arts appliqués, semblent penser que l'accès

² <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157735/epreuves-cap-es-interne-caer-cap-es-section-arts-plastiques.html>

d'une discipline à l'autre est une suite logique, voire que cela "va de soi". Or, il est essentiel pour les candidats de justifier le passage des arts appliqués pour la discipline des arts plastiques, afin d'éclairer le jury sur les choix opérés dans son parcours.

Il en est de même pour des candidats mentionnant une pratique artistique personnelle. Si cela s'avère tout à fait intéressant au regard du profil d'un enseignant d'arts plastiques, cela ne saurait suffire pour légitimer le choix de l'enseignement de la discipline. Le jury attend donc que cette expérience soit mise en relation avec le référentiel de compétences de l'enseignant évoqué plus haut.

Le jury attire également l'attention des candidats sur leur posture professionnelle. Il a été mentionné dans quelques cas, certaines situations trop personnelles ou des épanchements sur une situation professionnelle, voire financière délicate, ceci pouvant être perçu comme une manière de susciter la compassion du jury.

B. Mettre en avant des compétences spécifiques

Le candidat dans la rédaction de cette partie peut s'appuyer sur la liste des compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.³

Lors de cette session 2022, il a été observé dans la première partie, un engagement plus fort sur le territoire d'exercice des candidats. Que ce soit à travers des sorties culturelles, partenariats ou projets fédérateurs. Cette dynamique est le reflet de la demande de généralisation du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Ces différents projets sont très appréciés car ils constituent de vrais points d'appui pour notre discipline. Cependant, il semble important d'explicitier la manière dont ils permettent de faire rayonner les arts plastiques. Il convient de rappeler que la discipline des arts plastiques n'est pas "au service de" mais doit "travailler avec". En effet, le montage de tous les projets avec les structures culturelles doit se faire sous forme de démarches collaboratives en prenant en compte trois piliers : RENCONTRE, PRATIQUER, CONNAÎTRE.

Ces démarches peuvent d'ailleurs être accompagnées par les délégations académiques (DAAC). Comme point de repère, nous pouvons conseiller la lecture de la charte de l' EAC

³ https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

(notamment à propos de la rencontre des œuvres, des artistes, la pratique artistique et l'acquisition des connaissances).

Voir la charte de l'EAC : <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

III. LA SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

A. La transposition didactique : une étape à ne pas négliger

Ce que l'on nomme transposition didactique est l'exercice qui consiste à se saisir de questionnements propres au champ des arts plastiques, dans les notions et concepts qu'ils mobilisent et de les adapter à un contenu enseignable en fonction du public auquel on s'adresse. Ce passage de l'un vers l'autre, du savant vers le savoir, du concept complexe à l'intelligible, est un exercice spécifique au métier d'enseignant. Il demande de la rigueur et de la méthode.

Pour effectuer cette transposition, il est bien entendu nécessaire de prendre en compte les programmes de la discipline et de s'y adosser. Les candidats sont encouragés à les questionner, à en proposer une analyse personnelle, à se les approprier dans leur complexité. Chaque entrée au programme étant vaste dans les pratiques et les notions qu'elle recouvre, le candidat doit être capable d'identifier spécifiquement les éléments sur lesquels il s'appuie dans le cadre de la séquence proposée. À ce propos, le jury constate une utilisation très régulière de l'entrée de programme concernant la notion de représentation. Il est conseillé de diversifier davantage les entrées, de manière à se démarquer mais également afin que le lecteur puisse s'assurer que le programme est traité dans son intégralité.

De ce travail d'analyse et d'appropriation, le jury attend une problématique pertinente et réfléchie au regard du public auquel le candidat s'adresse. Beaucoup des dossiers qui nous ont été proposés contenaient une telle approche. En revanche, certains candidats mettent en place des problématiques bien trop complexes et mobilisant de trop nombreuses notions tandis que d'autres dossiers encore ne comportent aucune problématique identifiable. Dans ce dernier cas, le candidat risque de proposer une séquence s'apparentant davantage à un atelier artistique qu'à une séquence propre aux enjeux de notre discipline.

La proposition pédagogique apportée dans le dossier ne doit pas consister en une description linéaire prenant la forme d'un listing du programme et des compétences sollicitées. Nous mettons en garde les candidats qui auraient la tentation de proposer une approche trop techniciste qui consisterait à proposer un dossier qui se contente d'une vision exhaustive mais désincarnée. Présenter les choses de la sorte rend le contenu et les objectifs très artificiels et mécaniques. Au contraire, les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont su présenter une proposition pédagogique sensible et vivante partant de sa genèse jusqu'à son analyse critique. Aussi, nous demandons d'éviter l'usage récurrent du copier/coller, notamment en ce qui concerne les compétences sollicitées dans les programmes. Les compétences sont à utiliser à bon escient et servent à interroger de manière pertinente les enjeux du cycle visé. Ce qui importe et ce qui est évalué, c'est l'analyse réflexive que le candidat en propose.

Avant même d'explicitier le déroulement de la séquence choisie, il est demandé aux candidats de contextualiser la situation d'enseignement. Annoncer les circonstances dans lesquelles se déroule le scénario pédagogique permet au jury de se projeter dans la situation d'enseignement et de comprendre d'où partent les élèves et ce vers quoi ils tendent. L'explicitation des choix effectués en amont doit permettre au jury de comprendre les enjeux ciblés par le candidat. Ces objectifs doivent être explicites et nous encourageons les candidats à se poser les questions suivantes :

- En quoi est-ce que la proposition pédagogique est pertinente au regard des programmes ?
- Qu'est-ce que je souhaite faire apprendre aux élèves ?
- Comment mettre en place les conditions pour y parvenir ?
- Qu'est-ce que l'élève va produire ?

Il est nécessaire de proposer une séquence axée sur des temps forts et dynamiques, mettre en place un dispositif d'enseignement questionnant pour les élèves. Bien souvent, la phase de pratique plastique se résume à la réalisation d'une tâche déterminée par le professeur où l'élève s'applique à "bien faire". La proposition ne doit pas être modélisante, elle doit permettre à chaque élève de trouver sa place dans un dispositif ouvert et questionnant. À cet effet, la séquence doit avoir été construite sur des objectifs d'apprentissage clairs permettant de questionner les élèves sur leur pratique, sur les choix des médiums et techniques et sur leurs incidences.

B. La prise en compte des élèves

La première chose qu'il semble ici nécessaire de préciser, est que le jury attend des candidats qu'ils soient capables de retranscrire avec précision toute la complexité d'un groupe classe. Les conditions d'exercice du métier étant très diverses à l'échelle du territoire, le candidat est incité à les rendre explicite. De même, lorsque l'on parle de l'élève au singulier, on ne parle de personne en particulier. Les élèves sont à prendre en compte dans leurs diversités et leurs éventuelles difficultés. Plusieurs candidats ont réalisé des efforts notables en ce sens, en détaillant notamment les outils spécifiques mis en place pour les élèves relevant de PAP, de PAI ou rattachés à un dispositif ULIS.

Les candidats doivent garder à l'esprit que ce qui nous intéresse en premier lieu en tant qu'enseignant, ce sont les élèves et leurs apprentissages. Aussi, il est important de se questionner constamment sur la façon dont notre action, en tant que fonctionnaire d'État, permet de toujours remettre l'élève au centre de l'action menée en classe. Pour cela, la didactique dispose de plusieurs outils sur lesquels les candidats sont invités à s'attarder.

Dans le cadre de la présentation d'une séquence d'enseignement, l'évaluation est encore très souvent évoquée de manière superficielle. Nous constatons que les modalités d'évaluation sont éludées par les candidats et que les critères ne reprennent pas les composantes et compétences choisies en amont. Ce manque de rigueur dans l'évaluation trahit bien souvent un dispositif aux contours flous et aux objectifs flottants. De même, l'autoévaluation est souvent convoquée sans être questionnée et apparaît comme un moyen d'éviter de traiter la question de l'évaluation. Les choix opérés par le candidat doivent être justifiés. En effet, pourquoi mettre en place une auto-évaluation ou une co-évaluation ?

La verbalisation est très souvent oubliée dans l'évaluation. Pourtant, dans les compétences attendues, il est demandé l'acquisition d'un apport en vocabulaire spécifique et une formation progressive pour apprendre à structurer la pensée

“Dire avec un vocabulaire approprié ce que l'on fait, ressent, imagine, observe, analyse ; s'exprimer pour soutenir des intentions artistiques ou une interprétation d'œuvre /Expliciter la pratique individuelle ou collective, écouter et accepter les avis divers et contradictoires / Proposer et soutenir l'analyse et l'interprétation d'une œuvre”.

La verbalisation va au-delà d'un simple échange, elle est indispensable à la construction des apprentissages. Par ce temps, les élèves font un retour réflexif sur ce qu'ils font, ce qui permet un passage de la pratique et des expériences à la connaissance. Cela permet de prendre position, d'affirmer des choix, d'expliquer une intention et nourrir un langage plastique. Dans le dossier, la retranscription des propos d'élèves lors de la verbalisation doit être éclairante et en lien avec la problématique.

“Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment interagir action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune.”⁴

Même si une évolution concernant la mise en œuvre de la verbalisation est constatée, le jury a remarqué que bien souvent, seule la forme conclusive est employée, à savoir celle qui permet de s'exprimer sur sa production. La verbalisation se présente à chaque moment de la séquence, c'est un point d'appui essentiel pour créer du lien, engager l'échange et s'assurer de la bonne compréhension des élèves à propos des objectifs visés. Il semble nécessaire de se questionner sur ce qu'est la verbalisation et le rôle qu'on lui donne. Pour exemple, nous pouvons retenir la forme d'entretien d'explicitation⁵ de Pierre Vermersch. L'entretien d'explicitation mobilise un ensemble de techniques permettant d'accéder à des dimensions du vécu de l'action qui ne sont pas immédiatement présentes à la conscience de la personne. Le but de cet entretien est de s'informer, à la fois de ce qui s'est réellement passé ainsi que des connaissances implicites inscrites dans cette action. L'entretien d'explicitation permet un retour réflexif sur le fonctionnement cognitif dans la réalisation d'une tâche et sur le vécu d'une pratique professionnelle (vécu de l'action). Suivant Piaget qui affirme que *l'action est une connaissance autonome*⁶, Pierre Vermersch considère l'action comme une source privilégiée d'informations pour comprendre les aspects fonctionnels de la cognition. Le concept d'action est pris dans sa dimension procédurale plutôt que sur les aspects conceptuels, généralisants, schématiques ou imaginaires et créatifs. L'action, comme connaissance autonome est largement opaque à celui qui l'a accomplie et, dans toute action, il y a un savoir pratique pré réfléchi, c'est-à-dire non conscient pour la personne qui agit.

⁴ Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Annexe 3. Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015.

⁵ Vermersch P., *L'Entretien d'explicitation*, Paris, ESF, 1re éd. 1994

⁶ Piaget J., *Réussir et comprendre*, PUF, 1re éd 1974, 256 pages

Le jury tient à souligner l'importance des références artistiques. Dans la mise en place de la séquence d'enseignement, il est important de s'interroger sur la place et le rôle d'une référence. En effet, les œuvres convoquées ne doivent pas uniquement servir d'illustration, elles servent davantage à interroger le travail des élèves et les notions soulevées lors de la séquence. Certaines de ces références posent des problèmes éthiques, il est capital de les adapter au jeune public auquel on s'adresse. Cela renvoie encore aux compétences professionnelles attendues d'un fonctionnaire de l'Etat. Parfois, elles apparaissent sous forme de liste mais ne sont en aucun cas questionnées, ce qui pose la question de leur utilité. De plus, il faut penser à élargir le champ des références car beaucoup semblent seulement formelles.

Enfin, les références sont à travailler en classe pour permettre à tous les élèves l'acquisition d'une culture artistique élargie, axe essentiel de l'enseignement des arts plastiques.

C. Élargir sa séquence

Dans le cadre de l'enseignement des arts plastiques, le professeur doit opérer une approche spiralaire des programmes.

“Toutes les questions du programme sont abordées chaque année du cycle ; travaillées isolément ou mises en relation, elles permettent de structurer les apprentissages. Les acquis sont réinvestis au cours du cycle dans de nouveaux projets pour ménager une progressivité dans les apprentissages.”⁷

Le jury note que très rarement une réflexion a été portée sur une programmation spiralaire, où une même notion est abordée sur plusieurs années à différents niveaux de complexité. Une analyse de la progression doit être centrée sur l'élève, son rythme et ses modalités d'apprentissage, ses compétences, ses difficultés. D'où l'importance de la contextualisation explicitée en amont.

Le choix de la séquence proposée se porte parfois sur un projet transdisciplinaire, dont l'intérêt principal réside souvent dans le caractère séduisant et ambitieux de la proposition dans sa dimension partenariale. Nous attirons l'attention des futurs candidats sur l'écueil souvent

⁷ Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015. Extrait du programme d'arts plastiques du cycle 2.

rencontré dans ce cas, d'une proposition qui se détache progressivement des enjeux de la discipline, jusqu'à une simple instrumentalisation de celle-ci dans certains cas.

Le jury constate que trop souvent les projets interdisciplinaires ne sont pas ancrés dans les programmes d'arts plastiques. Le candidat doit faire attention que les mots plastiques ne soient pas instrumentalisés.

IV. L'ANALYSE CRITIQUE

A. La place de l'analyse dans le dossier

L'article 11 de l'arrêté du 25 Janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du CAPES mentionne que l'épreuve du dossier RAEP repose sur les « connaissances disciplinaires [et] les facultés d'analyse du candidat »⁸. Cette analyse, témoignant d'un certain recul réflexif, est indispensable pour permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à se questionner sur les différents choix pédagogiques mis en place au cours de la séquence. Le candidat doit être capable de cibler après réflexion, en observant finement son dispositif et les diverses réactions des élèves, par la pratique ou lors des phases de verbalisations, si la séquence répond aux différentes attentes institutionnelles et à celles de l'enseignant.

Cette partie est essentielle et très éclairante pour évaluer la capacité du candidat à analyser sa démarche, proposer des pistes d'amélioration et prendre de la hauteur sur l'expérience vécue ; geste professionnel indispensable au métier de professeur.

Si certains points de la séquence peuvent sembler fragiles, que ce soit au niveau de la transposition didactique comme du dispositif pédagogique, ils constituent néanmoins des points d'appui et de réflexion utiles pour l'enseignant qui pourra proposer diverses remédiations. En effet, le candidat est amené à parler de la réalité quotidienne de son enseignement et à pointer les difficultés qui peuvent être rencontrées comme les réussites. Le but de l'épreuve n'est en aucun cas de faire le tableau d'une séquence idéalisée. La façon dont le candidat va se saisir des différents questionnements qui émergent à propos de son propre travail doit être mise en avant et valorisée. La capacité à interroger sa pratique

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

d'enseignement est d'ailleurs développée dans le référentiel des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation :

« 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel :

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. »⁹

Il est regrettable que certains dossiers ne présentent pas de réelle analyse de la part du candidat sur la séquence proposée, celle-ci se résumant parfois à un constat ou un bilan qui vient clore le propos. L'analyse critique est d'ailleurs très souvent isolée en dernière partie du dossier. Pourtant, cette forme n'est pas une obligation et peut parfois se montrer superficielle et expéditive.

En revanche, le jury a particulièrement apprécié lorsque le candidat fait preuve d'un recul critique au fil de la restitution de sa séquence. Celle-ci est donc enrichie par les remarques faites *a posteriori*. Certains dossiers ont proposé une analyse ponctuée tout au long de l'écriture, que ce soit durant l'argumentation de la genèse du projet d'enseignement, du déroulé des séances, de la qualité des réalisations d'élèves en étant attentif aussi à ce qui peut être inattendu, à sa conclusion. Cette forme est très confortable pour rendre compte des hésitations, doutes et choix provenant du candidat et surtout pour la prise en compte objective des productions d'élèves.

B. Être capable de questionner certains choix

Bien que certains choix pédagogiques soient en accord avec les attentes de la discipline des arts plastiques, certains éléments dans le dispositif d'enseignement proposé peuvent néanmoins sembler systématiques voire « dogmatiques » : une phase exploratoire, une auto-évaluation, une verbalisation, une fiche projet... sont autant de composantes qui peuvent s'avérer intéressantes mais qui méritent néanmoins d'être régulièrement questionnées par le

⁹ Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, Arrêté du 1-7-2013 -J.O. du 18-7-2013, https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

candidat. Celui-ci doit être en mesure de pointer les « réussites » et de proposer des pistes de réajustement pour ce qui a été moins efficace.

Dans la structuration de la séquence, l'enseignant doit envisager les différents « temps » qui rythmeront le cours et penser leur articulation. Le jury attend que le candidat soit capable d'argumenter les différents choix qu'il opère au sein de sa séquence. En quoi le dispositif pédagogique relaté permettra-t-il aux élèves de se saisir de la question traitée ? Les différentes modalités mises en place sont-elles efficaces ? Les différents objectifs pédagogiques visés sont-ils atteints et pourquoi ?

Liste non-exhaustive d'éléments qui peuvent être questionnés dans le dispositif pédagogique :

- **L'organisation dans la classe** : salle de classe / disposition des élèves / travail individuel ou en groupe
- **Les conditions matérielles** : techniques / matériaux / outils
- **Déclencher la pratique** : incitation / situation problème / phase exploratoire / références
- **Le rythme** : nombre de séances / temps de pratique
- **La verbalisation** : quelle place dans la séquence / modalités organisationnelles
- **L'évaluation** : type(s) / modalités / remédiations pour les élèves
- **Les usages pédagogiques du numérique** : travail à distance / présentation des références...

Plusieurs dossiers présentent une analyse peu développée et proposent parfois des remédiations qui ne font pas toujours sens ou qui se révèlent peu pertinentes au regard des objectifs visés. Les diverses évaluations, les productions mais aussi les réactions des élèves, constituent autant d'éléments sur lesquels l'enseignant peut s'appuyer. Ainsi, il peut ensuite analyser ce qui a fonctionné ou non au sein de la classe pour dresser le bilan et faire un « état des lieux » de sa proposition de cours. A partir de ses observations, l'enseignant peut donc reconsidérer certains choix pédagogiques et proposer des pistes d'amélioration.

Lorsqu'il envisage diverses adaptations, le candidat doit néanmoins garder en tête les questions suivantes : en quoi cette modification sera-t-elle plus judicieuse ? Quel en sera l'impact sur le travail des élèves ? Au regard de l'analyse, certains dossiers présentaient par exemple de nouvelles fiches d'évaluation ou d'auto-évaluation remaniées, de façon à les rendre plus claires pour les élèves, d'autres contenaient un plan avec une nouvelle organisation spatiale de la classe, ou encore une « fiche sujet » retravaillée... Ces différents ajustements envisagés par le candidat peuvent tout à fait figurer en annexe pour rendre compte de sa réflexion.

C. Annexes : un contenu qu'il est important d'étayer

Les annexes témoignent des dispositifs engagés et peuvent constituer une ressource intéressante au sein du dossier lorsqu'elles sont organisées et enrichissent l'écrit du candidat. Elles sont le reflet des éléments pédagogiques mis à disposition des élèves et qui viendraient étayer les propos développés dans le cadre de la séquence pédagogique proposée. Le candidat devra donc veiller à la qualité, la pertinence et la mise en page de ces documents. Des photographies prises en classe, des contenus de Pronote ou de l'ENT, de cahier d'élèves ou encore des retranscriptions de verbalisations sont autant de moyens de garder une trace de ce qui a été fait pendant la séquence et que le candidat peut donner à voir et à apprécier au jury. Ce contenu atteste de la nature des travaux menés par les élèves et de la pertinence des résultats.

A ce titre, des photographies retraçant les gestes techniques des élèves à l'œuvre pendant la séquence peuvent tout à fait éclairer le jury sur la nature des transmissions des savoirs et savoir-faire. Toutefois, ces témoignages photographiques ont vocation à être anonymisés et ne saurait être le lieu de la mise en scène de l'enseignant portant la séquence sauf si, celle-ci devait apporter des éléments d'information pertinents et directement liés au travail mené dans le cadre du dispositif de cours. De même, la quantité de pages consacrée aux annexes étant limitée, il n'est pas toujours nécessaire ni pertinent d'y faire apparaître des photographies de la salle de classe, à moins qu'elles témoignent de choix pédagogiques particuliers au regard de la séquence exposée, au détriment d'autres éléments plus utiles.

Il est regrettable que certains dossiers, présentant des documents pourtant intéressants en annexe, ne les abordent pas du tout lors de la rédaction. En effet, des reproductions de travaux ou de traces écrites des élèves par exemple pourraient être commentées et analysées par le candidat plutôt que d'avoir une fonction uniquement illustrative.

Le jury a particulièrement apprécié les documents mettant en avant la manière dont le professeur permettait aux élèves de garder une trace de leurs productions à travers des prises photographiques, des croquis, mais aussi des prises de notes pour ou après la verbalisation. Cette démarche permet en effet de constituer une mémoire dans le cahier ou carnet de l'élève, véritable outil d'apprentissage pouvant aller jusqu'à un "musée personnel" régulièrement enrichi. Ce type d'annexe permet également de montrer la capacité du professeur à adapter cette transmission selon le niveau de l'élève. Indirectement, par cette approche, le professeur intègre dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite et élabore un outil lui permettant d'évaluer les progrès et les acquisitions des élèves tout au long de l'année.

ÉPREUVE D'ADMISSION

En préambule, le jury tient à souligner que ce texte s'inscrit en complète continuité des rapports des années précédentes et qu'il est fortement conseillé aux futurs candidats de mener une lecture croisée de ces différents écrits. Il tient également à saluer l'investissement et le sérieux observés chez la plupart des candidats qui se sont présentés à l'oral lors de cette session.

L'épreuve d'admission est une épreuve d'oral professionnel affecté d'un coefficient 2. L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé de trente minutes articulant analyse du dossier et proposition d'une séquence pédagogique
- un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes.

Si le candidat n'utilise pas l'intégralité des trente premières minutes lors de son exposé, les minutes restantes ne sont pas reportées sur le temps de l'entretien.

Cette épreuve permet d'évaluer les candidats sur différents types de compétences et de connaissances nécessaires à l'enseignement des arts plastiques et ce, sur le plan de l'analyse et de la construction de séquence, comme sur le plan de la posture, de l'expression orale et de la capacité à dialoguer avec un jury. Elle nécessite une bonne préparation en amont afin d'en comprendre pleinement les enjeux et d'en maîtriser la temporalité. Le jury encourage les futurs candidats à nourrir cette préparation au contact d'œuvres variées, de lectures relevant des champs de l'Histoire de l'art, des précédents rapports de jury, des programmes et textes officiels relatifs à l'enseignement de la discipline, de la pédagogie et de la didactique. À ce titre, le site *Eduscol* ainsi que les sites académiques d'arts plastiques sont des ressources importantes, qu'il est bon d'explorer et de savoir exploiter. Il paraît indispensable de mener également une réflexion personnelle au long cours sur les enjeux de l'enseignement des arts plastiques et de s'entraîner à l'épreuve dans des conditions s'approchant le plus possible de celles du concours.

Les sujets composés par les membres du jury pour cette épreuve sont ouverts et permettent aux candidats de dégager des pistes variées et de faire des choix didactiques divers. Le jury n'attend pas une réponse déterminée à l'avance. Lors de l'oral, il s'attache à suivre le raisonnement de chaque candidat afin de mesurer la capacité de celui-ci à s'appropriier le sujet par une analyse efficace donnant ensuite naissance à une proposition de séquence pédagogique cohérente.

Cette année, le jury a constaté que les candidats étaient mieux préparés que pour les sessions antérieures. Pour autant, des lacunes récurrentes sont à noter, notamment sur la question de l'évaluation. Il convient donc de ne pas éluder cette question et de l'intégrer pleinement dans le travail de conception de séquence en l'articulant avec les objectifs pédagogiques et didactiques visés.

L'utilisation du vocabulaire spécifique aux arts plastiques, comme à la pédagogie et à la didactique, est également apparue peu maîtrisée par un nombre important de candidats. Dans le cadre de la préparation à ce concours, il est indispensable de réactiver et de consolider ses connaissances dans ces différents domaines. Les ouvrages *Vocabulaire d'Esthétique* d'Étienne Souriau et *Vocabulaire des arts plastiques* de Jean-Yves Bosser peuvent, entre autres, servir de références en ce qui concerne le vocabulaire disciplinaire. Pour ce qui est du champ de la pédagogie et de la didactique, nous proposons en fin de rapport un glossaire abordant différents termes spécifiques.

Ressources :

Jean-Yves Bosser, **Vocabulaire des arts plastiques**, Éditions Minerve, 2018

Étienne Souriau, **Vocabulaire d'esthétique**, PUF, 2010

Fiche Eduscol, « Lexique pour les arts plastiques : les éléments du langage plastique »

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/82/2/R_A_C2C3_AP_Lexique_Elements_du_langage_plastique-dm_613822.pdf

Lexique de termes pédagogiques

<http://artsplastiques.discipline.ac-lille.fr/documents/lexique-peda.pdf/view>

Le présent rapport suivra la chronologie de l'épreuve : la première partie traitera du temps de préparation et la deuxième partie reviendra sur le temps de l'oral.

I. LE TEMPS DE PREPARATION

A. La prise en compte et l'analyse du dossier

Le dossier, qui constitue le sujet de l'épreuve, comprend quatre éléments :

- **un extrait issu du programme de cycle 3 ou du programme de cycle 4 d'enseignement des arts plastiques au collège** (Bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020) ;

- **deux documents visuels** reproduisant, pour le premier, une œuvre d'art antérieure au XX^{ème} siècle et, pour le second, une œuvre d'art moderne ou contemporain.

Cette année les candidats ont pu ainsi réfléchir sur des œuvres de :

Christian BOLTANSKI, Annibal CARRACHE, Jean Siméon CHARDIN, Richard DEACON, Olivier DEBRE, Edgard DEGAS, Jean DE BOLOGNE , Olafur ELIASSON, Alberto GIACOMETTI, Andreas GURSKY, Urs FISCHER, Dan FLAVIN, Piero della FRANCESCA, Simon HANTAÏ, Tohaku HASEGAWA, David HOCKNEY, Katsushika HOKUSAI, Yayoi KUSAMA, LE BERNIN, Eugène LEROY, Roy LICHTENSTEIN, MICHEL-ANGE Claude MONET, Louis MORRIS, Pia MYRVOLD, Ernesto NETO, Roman OPALKA, Bernard PALISSY, Giovanni Paolo PANINI, Renzo PIANO, Fabrizio PLESSI, RAPHAËL, Jean-Baptiste REGNAULT, Harmenszoon van Rijn REMBRANDT, Gerhard RICHTER, Auguste RODIN, Pierre-Paul RUBENS, Thomas SARACENO, Alfred STIEGLITZ, Patrick TRESSET, Joseph Mallord William TURNER, Paolo UCCELLO, Samuel VAN HOOGSTRATEN, Johannes VERMEER, Ma YANSONG...

- **un document textuel**

Cette citation peut-être de différentes natures et extraite de sources variées : livres, revues, sites de référence, par exemple. Ces textes sont le fruit d'artistes, d'essayistes, de philosophes, d'historiens de l'art ou de commissaires d'expositions, entre autres.

- **Appréhender le dossier dans sa globalité**

Lors de cette session comme des précédentes, le jury a pu malheureusement observer que certains candidats ne prenaient pas en compte l'extrait de programme, inscrit sur la première page du sujet, dans leur réflexion, se mettant ainsi en difficulté. Il est pourtant fondamental de se saisir pleinement de cette orientation dès l'étape de l'analyse. En effet, le point de programme doit être considéré comme le pivot du dossier. Il éclaire l'analyse des documents et constitue le point de repère pour l'élaboration de la séquence pédagogique. Il n'est donc pas envisageable de l'évincer.

Afin d'en prendre la pleine mesure, il est conseillé aux futurs candidats d'en faire une analyse précise et circonstanciée. Chaque entrée de programme permettant de mobiliser différents apprentissages, c'est en croisant cette analyse avec celle des documents proposés que des choix s'opèrent et qu'une problématique se dégage.

Par ailleurs, si le texte officiel, régissant l'épreuve, indique que « le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé », le jury constate que les candidats qui ont su construire les analyses les plus pertinentes sont ceux qui ont véritablement abordé le dossier qu'ils avaient

à traiter dans sa globalité (extrait du programme et documents) et de manière articulée, sans laisser aucun document complètement de côté.

- **Mener une analyse sensible, éclairée et raisonnée**

Pour mener au mieux cette phase de l'analyse, il apparaît important d'arriver à conjuguer une approche sensible et plasticienne du dossier à une lecture nourrie de connaissances théoriques et esthétiques.

Ainsi une première approche des documents, fondée sur sa sensibilité et son expérience de plasticien ou de regardeur, apparaît comme une manière intéressante de rentrer pleinement dans l'analyse et de saisir les spécificités des œuvres citées. Lors d'une lecture d'image, il peut par exemple être intéressant, non seulement de regarder, mais aussi d'interroger son propre regard et de chercher à comprendre comment nous percevons l'œuvre et pourquoi, sur nous, elle produit cet effet-là. Ainsi le jury a particulièrement apprécié, par exemple, les analyses développant des réflexions sur l'espace d'exposition, la circulation autour ou à l'intérieur de l'œuvre, l'échelle, ou tout simplement sur la matérialité de l'œuvre.

De plus, s'il n'est pas obligatoire de connaître les œuvres citées dans le dossier pour en faire l'étude, une connaissance efficace des différentes périodes de l'histoire de l'art et des artistes phares qui l'ont constituée, ainsi que des différentes tendances et enjeux de l'art actuel, est à acquérir afin d'être en mesure de situer les documents proposés par le sujet, d'en nourrir l'analyse et de pouvoir convoquer d'autres œuvres en lien avec les spécificités du dossier à traiter. Pour préparer au mieux cette épreuve, le jury ne saurait trop conseiller de fréquenter au maximum les lieux d'arts et de lire régulièrement, notamment, la presse spécialisée. De plus, comme déjà indiqué plus haut, il est également nécessaire de maîtriser le vocabulaire spécifique aux arts plastiques. Cela permet de mener une analyse fine des différentes parties du dossier en étant notamment précis sur les notions et les paramètres plastiques abordés.

Enfin, s'il est pertinent de commencer par une rapide description des œuvres proposées dans le dossier, le jury a constaté que, trop souvent, les candidats se contentent de citer ce qu'ils voient sans, ensuite, extraire et expliciter les notions présentes. Certains candidats analysent chaque document séparément, d'autres procèdent à une analyse croisée. Le jury a pu observer que les candidats, qui ont choisi de questionner les œuvres à la lumière de l'entrée de programme et/ou mener une analyse comparée, ont souvent abouti à des problématiques prenant en compte, plus finement que la moyenne, les spécificités du dossier qu'ils avaient à traiter.

- **Problématiser**

L'analyse des différents constituants du dossier doit permettre de dégager une ou plusieurs notions conduisant ensuite à la structuration d'une problématique. Cela nécessite donc de faire des choix dans les questions soulevées par le dossier. Le jury a observé une meilleure compréhension de ce qu'est une problématique chez les candidats lors de cette session. Cependant, il reste un nombre important de candidats proposant des problématiques trop longues et regroupant trop de notions. Si les problématiques à plusieurs entrées peuvent être rassurantes pour les candidats qui ont ainsi la sensation de ne rien laisser de côté, c'est en réalité une manière de se mettre en difficulté. Car cela génère des transpositions didactiques trop larges, avec des contenus enseignables confus. Les séquences pédagogiques qui en découlent manquent de clarté et d'efficacité.

Un second écueil a été observé par le jury chez certains candidats choisissant de s'appuyer sur des problématiques qu'ils ont déjà travaillées au préalable ou qu'ils ont rencontrées lors de leur préparation au concours. Celles-ci ne sont alors pas véritablement justifiées au regard du contenu du dossier et s'articulent souvent mal à la séquence pédagogique proposée ensuite.

Ressources :

Bernard Michaux, **Enseigner des problèmes**, 1990 : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/didactique/enseigner-des-problemes-bernard-michaud--840907.kjsp?RH=1417250879110>

Fiche eduscol « **Faire la différence entre problème et question ; construire des problématiques et problématiser** » <https://eduscol.education.fr/document/18232/download>

B. La transposition didactique

- **La question enseignable**

Dans le cadre de cet oral, la transposition didactique engage un passage de la problématique retenue à une question enseignable à des élèves de collège, s'inscrivant dans les programmes nationaux d'arts plastiques. Comme déjà souligné dans la première partie de ce rapport, il s'agit d'une étape sensible qu'il est très important de ne pas négliger, car c'est elle qui va permettre de construire ensuite les différentes phases de la séquence de cours de manière cohérente et articulée avec l'analyse. L'enjeu du passage d'une problématique ouverte à une question resserrée, qui puisse déclencher la mise en pratique de la classe, est de déterminer et d'explicitier ce que les élèves vont apprendre dans le cadre de cette séquence. Sur ce point, le jury regrette qu'un certain nombre de candidats n'aient pas été en mesure d'expliquer les

apprentissages qu'ils visaient. Le flou à ce sujet a eu des répercussions sur la capacité des candidats à se positionner, notamment sur la question de l'évaluation et des compétences visées par la pratique ou les pratiques proposées.

- **Construire la séquence**

Le jury a constaté qu'un certain nombre de propositions pédagogiques étaient éloignées de l'analyse du dossier et apparaissaient calquées sur des séquences de cours préexistantes. S'il est intéressant de se nourrir de présentations de séquences lues au cours de la préparation au concours, il est indispensable que celle qui est présentée lors de cette épreuve orale ne soit pas plaquée artificiellement et découle réellement du travail d'analyse mené en amont.

- **Prérequis**

Pour construire une séquence, il est nécessaire de se demander ce que les élèves ont déjà acquis. La question des prérequis, conçue comme une hypothèse par l'enseignant, n'est souvent pas assez approfondie. Le plus souvent, lorsqu'ils sont évoqués lors de l'oral, la démarche n'apparaît pas aboutie et le candidat n'élabore aucune stratégie pour vérifier les prérequis qu'il cite. Dans ce cadre, le recours à une évaluation diagnostique peut notamment être proposé afin de mesurer ce que les élèves savent à un temps donné.

- **Incitations/consignes/contraintes**

Le jury a observé un certain flou dans l'esprit des candidats concernant les différences entre incitation, consigne et contrainte. Afin de pallier cette difficulté, les candidats ont souvent expliqué que la mise en activité des élèves proposée passait par une explication de la consigne et cela vient, dans la plupart des cas, au détriment d'une mise en questionnement par les élèves eux-mêmes. Il est donc conseillé aux futurs candidats de reprendre les définitions de ces différents termes afin de les intégrer à leur réflexion didactique avec plus de justesse.

Afin de mesurer l'efficacité d'une incitation, d'une consigne ou d'une contrainte, il peut être intéressant d'imaginer différentes réponses que les élèves pourraient apporter à la demande de l'enseignant. Les candidats qui arrivent à identifier plusieurs pistes de réalisations sont

souvent les mieux à même d'explicitement finement leurs stratégies didactiques ou de réajuster une proposition pédagogique qui n'apparaît finalement pas opérante.

Ressources :

Patrick Ducler, **Consignes et contraintes dans le dispositif du cours d'Arts plastiques** : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/didactique/contrainte-consigne-et-les-7-familles-patrick-ducler--939805.kjsp>

Laurence Espinassy, « **Soyez créatif et original ! Entre le dire et le faire en cours d'arts plastiques au collège** » : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724623/document>

- La pratique

La pratique est centrale dans l'enseignement des arts plastiques : c'est en pratiquant que les élèves apprennent. Mais pour cela, il est nécessaire que les conditions de cette pratique soient maîtrisées par l'enseignant et que les apprentissages soient effectifs.

Si de très nombreux candidats commencent leur séquence par ce qu'ils appellent une « phase d'expérimentation », afin de permettre aux élèves de s'approprier un type de pratique, le jury a constaté, la plupart du temps, que cet objectif ne pouvait être atteint, car ce qui se veut être des temps d'expérimentations en restent très souvent au stade d'exercices sans grande liberté d'exploration plastique pour les élèves. Ceux-ci sont ainsi invités à produire une suite d'actions sans se poser véritablement de question ou émettre des hypothèses. Ils appliquent, mais ne sont pas en posture de recherche.

Pour Bernard Michaux « *" Enseigner des problèmes ", cela revient à dire enseigner des questions à résoudre, des tâches à accomplir et pas seulement enseigner des résultats* ». Il est indispensable que les candidats s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux élèves d'être pleinement acteurs de leur pratique et ainsi d'apprendre de leurs propres expériences.

- Organisation spatiale de la salle de classe

Dans le cadre de la mise en pratique des élèves, l'organisation de la salle de classe peut avoir un rôle important sur l'efficacité d'une séquence. Au-delà d'éventuels effets de mode, il apparaît utile pour les candidats de mener une réflexion sur différents modes d'organisation et leurs impacts sur le travail de la classe, du groupe, de l'élève. La forme de l'îlot qui est citée

par un grand nombre de candidats ne doit pas être privilégiée gratuitement, mais questionnée en fonction des objectifs d'apprentissages spécifiques à la séquence proposée.

Par ailleurs, s'il est très intéressant que les candidats s'appuient sur leur vécu d'enseignant pour mieux se projeter dans la séquence qu'ils proposent, il est important que cela ne devienne pas un facteur bloquant. En effet, il est dommage que des candidats excluent certains types d'organisation ou de pratiques à la seule raison que la salle dans laquelle ils enseignent à l'année ne le permettrait pas. Dans le contexte de cette épreuve, si la séquence proposée doit être plausible en termes de lieu, d'aménagements, de matériel ou encore de nombre d'élèves, les candidats ont la liberté d'imaginer les conditions de mise en œuvre de leur séquence les plus propices à sa réussite.

Ressources :

Maela PAUL, ***Autour du mot "accompagnement"***

https://liseo.france-education-international.fr/index.php?lvl=notice_display&id=28311

<http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/recherche-et-formation/RR062-8.pdf>

Gilbert Pélissier : ***La pratique :***

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/didactique/la-pratique-du-point-de-vue-de-l-enseignement-des-arts-plastiques-dans-le-secondaire-gilbert-pelissier--840796.kjsp?RH=OR>

- Le positionnement du professeur

Le jury attend des candidats qu'ils soient en mesure de se projeter dans la séquence qu'ils ont imaginée, en explicitant leur rôle et leurs positionnements de professeur selon les différentes phases de la séquence. Ainsi, une attention toute particulière est portée sur la manière dont le professeur se place dans la classe pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages. Le jury a constaté que peu de candidats avaient anticipé cet aspect-là. Il est important que les futurs candidats construisent une réflexion en amont sur ce point en réfléchissant aux implications de leurs différentes postures. Une posture de retrait peut, par exemple, se justifier pour favoriser le travail en autonomie de l'élève, mais reste ponctuelle. Accompagner c'est faire preuve d'attention, être dans la recherche des leviers pour supprimer les blocages et orienter si besoin.

- **Le dispositif de verbalisation**

Comme indiqué dans la partie de ce rapport consacrée au RAEP, les temps de verbalisation peuvent intervenir à différents moments de la séquence et invitent notamment les élèves à situer leur production par rapport à la demande de l'enseignant, des productions des autres élèves ou encore des références présentées. De nombreux candidats utilisent la photographie des travaux d'élèves et la projection de ces images comme support à des temps de verbalisation, qui permettent de porter un regard sur les travaux et de les valoriser collectivement. Cependant, le jury a observé que beaucoup de candidats n'interrogent pas le recours systématique à ce dispositif, et ce, même lorsque les réalisations peuvent être aisément présentées physiquement dans l'espace de la classe, sur les tables par exemple (petits volumes, peinture, dessin, etc.). Pourtant, le contact direct avec les productions peut permettre une approche sensible et représenter un vrai levier pour mener une verbalisation, faisant de l'élève un regardeur encore plus concerné par les spécificités de sa réalisation et de celles de ses pairs.

- **La culture artistique**

Dans le cadre de cet oral, les candidats doivent faire appel à une bonne culture artistique pour être en mesure de proposer des références en lien avec la question qu'ils ont choisi de traiter dans la séquence qu'ils proposent. Le jury constate que certains candidats se contentent de citer les œuvres présentes dans le dossier ou ne sont en mesure que de proposer des œuvres trop éloignées des enjeux de la pratique mise en œuvre. Le jury tient à souligner d'une part que les références présentent dans le dossier ne sont pas nécessairement à convoquer comme références à présenter aux élèves et, d'autre part, qu'il est important que les œuvres citées par les candidats ne soient pas uniquement issues de l'art contemporain, mais renvoient également à d'autres périodes de l'Histoire de l'art. Il est important que les futurs candidats prennent pleinement conscience de la nécessité de nourrir leur culture artistique tout au long de leur préparation afin de constituer une banque de références précises et diverses, provenant du champ des arts plastiques, mais également d'autres champs artistiques, qu'ils pourront convoquer à bon escient lors de l'épreuve orale.

Outre le choix des références, il est également utile que les candidats se questionnent sur la place de la culture artistique dans la temporalité du cours. Si la plupart des candidats choisissent de présenter l'ensemble des références en fin de séquence, cette solution n'est évidemment pas la seule possible. Il est donc nécessaire que les futurs candidats interrogent cette habitude et mènent une véritable réflexion plus large sur le rôle de la référence dans le cours d'arts plastiques et la nécessité qu'elle ne devienne pas modélisante.

- L'évaluation

Comme cela est déjà abordé dans la partie concernant l'épreuve d'admissibilité, il appartient au professeur d'évaluer les élèves, dans le sens étymologique du mot (« déterminer la valeur ») sous différentes formes et en appliquant un principe de progressivité. Cette année le jury a constaté, chez de nombreux candidats, l'absence de maîtrise des enjeux liés à la question de l'évaluation. Trop souvent les candidats plaquent une grille préfabriquée sur leur séquence sans que celle-ci soit réellement efficiente. Il convient donc, lors du temps de préparation, d'intégrer la réflexion sur l'évaluation le plus tôt possible afin qu'elle puisse s'articuler de manière cohérente avec l'objectif ou les objectifs d'apprentissage dégagés.

Dans *les ressources d'accompagnement du programme d'arts plastiques au cycle 4 : l'évaluation en arts plastiques, la fiche n°1, rappel des textes et dispositions réglementaires : conception et principes de l'évaluation en arts plastiques*, on peut retenir quelques questions que tout professeur doit se poser lors de la construction de son évaluation :

« • *Convient-il d'évaluer de manière distincte (et comment ?) la production réalisée et une démarche ?*

• *Par quelles dispositions articuler l'évaluation d'une singularité, sollicitée dans les pratiques plastiques et par la nature artistique de l'enseignement, et la mesure des acquis dans des savoirs scolaires de référence, donc normatifs ?*

• *Comment équilibrer des capacités (aujourd'hui des compétences) et des connaissances dans l'évaluation ?*

• *Faut-il observer et évaluer séparément des acquis liés aux dimensions pratiques et aux composantes culturelles de l'enseignement ?*

• *Faut-il évaluer et « noter », indifféremment en méthode et en approche, des savoirs, des savoir-faire, des capacités, des attitudes (aujourd'hui des compétences), dès lors que l'institution affirme (confirme, maintient) le principe de la notation ?*

• *À quels moments et selon quelle fréquence évaluer, dès lors que le chemin dans un apprentissage est aussi important que le résultat produit, qu'il mérite que l'on y porte attention dans une forme d'évaluation susceptible d'accompagner l'élève ? »*

En outre, il est bon que le candidat maîtrise la terminologie propre à cette pratique professionnelle et connaisse les diverses formes et modalités d'évaluations qui existent : évaluation diagnostique, formative, sommative, certificative. Le glossaire proposé en fin de rapport apporte quelques informations à ce sujet.

Si de nombreux candidats indiquent souhaiter faire une évaluation diagnostique, le jury a pu observer que la plupart d'entre eux n'en précisent pas suffisamment les tenants et les aboutissants. Or il est important de s'interroger sur ce que recouvre ce terme et sur les manières de prendre concrètement en compte le résultat de ce diagnostic dans la suite du cours pour en ajuster le contenu et développer une pédagogie différenciée, soucieuse de la réussite des élèves, en prenant le temps de s'adresser à l'individu autant qu'au groupe. De même, si un grand nombre de candidats conclut leur séquence pédagogique par des auto-évaluations à compléter par les élèves, il est également important d'en expliciter le choix et de préciser la forme qu'elle prend, le rôle du professeur dans cette situation, comment il accompagne ce temps d'auto-évaluation et comment il se saisit du résultat.

Ressources :

Philippe PERRENOUD. **L'évaluation des élèves, de la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages :**

https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/OUVRAGES/Perrenoud_1998_A.html

Ressources d'accompagnement du programme d'arts plastiques au cycle 4 : l'évaluation en arts plastiques :

<https://eduscol.education.fr/338/arts-plastiques-evaluation>

- **L'inscription dans le Parcours d'éducation artistique et culturelle, l'interdisciplinarité et les partenariats**

Peu de candidats ont intégré leur proposition de séquence dans une réflexion sur le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves ou sur l'un des trois autres parcours présents au collège (parcours santé, parcours avenir, parcours citoyen). Le travail en interdisciplinarité, le partenariat avec des artistes ou des structures culturelles n'ont pas beaucoup plus été abordés lors des exposés. Il est important que les futurs candidats interrogent ces différents points lors de leur préparation afin de les intégrer à bon escient lors de leur exposé ou de répondre aux éventuelles questions du jury posées à ces sujets lors de l'entretien.

II. LE TEMPS DE L'ORAL

A. Communication verbale et non-verbale

Les enjeux sont d'importance, car le candidat engage son image à la fois en tant que personne, mais aussi en tant que potentiel futur professeur titulaire. Il doit convaincre et montrer au jury qu'il connaît et maîtrise les normes qui régulent les relations interpersonnelles selon le contexte donné (ici, un concours interne de l'Éducation nationale), mais aussi la posture d'un enseignant. Sur cette question notamment, le jury conseille aux futurs candidats la lecture du *Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation*, publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Le candidat accomplit un exercice de communication. Lors de l'exposé puis de l'entretien, il échange, transmet et crée une relation avec le jury. Il s'agit d'une communication de groupe, puisque le candidat (émetteur) s'adresse à trois membres de jury (récepteurs). Cet exercice articule trois types d'échange : verbal, para-verbal et non verbal. Le candidat doit donc veiller à la qualité de :

- sa communication verbale : maîtrise de la langue, registre de langue, lexique ;
- sa communication para-verbale : intonation, rythme, volume de la voix ;
- sa communication non verbale : gestes, mimiques, postures.

Si la très grande majorité des candidats a su adopter une posture appropriée à la situation, le jury déplore qu'un petit nombre aient eu des comportements inadaptés. Dans ce contexte de concours, certaines attitudes sont exclues :

- faire preuve de familiarité avec un recours au tutoiement ou aux jurons ;
- manifester un agacement ou des signes d'impatience face à certaines questions : soupirs, yeux écarquillés, haussement d'épaules, etc. ;
- exprimer toute forme de violence : doigt pointé vers le jury, ton agressif ;
- adopter une attitude corporelle de relâchement : mettre les mains dans les poches, s'asseoir sur un coin du bureau, mettre un genou sur la chaise, etc. ;
- avoir une tenue vestimentaire inadéquate : apparence négligée ou inadaptée.

Par ailleurs, si la plupart des candidats semblaient plutôt à l'aise et bien préparés dans leur prestation orale, le jury a cependant regretté que certains candidats n'arrivent pas à dynamiser leurs prises de parole et aient montré des difficultés à captiver leur auditoire.

Ressource :

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

Publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

B. L'exposé

Au cours de cette première partie, le candidat est invité à rendre compte de ce qu'il a construit pendant son temps de préparation. C'est donc un cheminement de pensée qui est exposé au jury. Il s'agit de montrer comment l'analyse des documents permet de construire une séquence cohérente en lien avec l'extrait du programme. Il est nécessaire que les candidats prennent un certain recul sur leur travail de préparation afin de choisir les éléments qu'ils souhaitent donner à entendre au jury. Il est également important qu'ils déterminent une forme lisible et efficace pour ce temps de transmission afin que le jury puisse prendre la pleine mesure de leurs positionnements, se représenter clairement les tenants et les aboutissants des séquences présentées, en mesurer la faisabilité et l'efficacité. Savoir communiquer est un des enjeux de ce temps de l'épreuve.

Comme le rappelle le rapport du jury du capes interne d'arts plastiques de 2019 : « *Au-delà des connaissances attendues d'un professeur d'arts plastiques, le jury évalue à travers l'exposé les compétences indispensables au pédagogue : la curiosité, le dynamisme ainsi que la distance avec ce qu'il a fait, démontrant là un certain degré de **lucidité** sur ses capacités. C'est donc la dynamique de la transposition didactique qu'il convient de restituer, en exposant évidemment le fruit de ces deux heures de préparation, mais tout autant les choix, éventuellement si c'est éclairant, les errances ou les échecs, qui ont mené à ce résultat. Il convient de ne pas négliger le fait qu'au cours de ces trente minutes d'exposé, le jury se projette déjà dans la seconde partie de l'épreuve orale, celle de l'entretien, et souhaite que le candidat puisse conduire un échange constructif et réflexif.* »

- La gestion du temps

Pendant l'exposé, le candidat doit rendre compte de son analyse et de ses réflexions sur le dossier puis présenter la séquence qui en découle.

Le candidat dispose de 30 minutes pour exposer le résultat de sa réflexion au jury. Durant cette première partie de l'oral, le jury n'intervient pas et laisse le candidat dérouler sa présentation comme il l'entend. Lorsque cette présentation ne dure pas la totalité des 30 minutes et que le candidat ne souhaite rien ajouter, le jury lui propose d'enchaîner sur le temps de l'entretien. Si certains candidats n'utilisent pas pleinement le temps à leur disposition, d'autres arrivent au bout des 30 minutes sans avoir pu énoncer la totalité de ce qu'ils avaient prévu de dire.

Bien que la plupart des candidats assurent un certain équilibre entre la phase d'analyse et celle de présentation de séquence, le jury déplore qu'un certain nombre d'entre eux se pénalisent par une présentation de l'analyse du dossier trop longue ou trop courte.

A l'intérieur des deux phases, il est également nécessaire que la répartition du temps se fasse de manière harmonieuse entre les différentes étapes. La présentation de séquence doit notamment permettre d'aborder l'ensemble des paramètres qui la constituent. Le jury a, par exemple, souvent malheureusement pu constater que la question de l'évaluation était traitée trop rapidement.

Le jury invite donc les futurs candidats à mener des oraux blancs afin de s'entraîner et maîtriser pleinement la gestion du temps imparti.

- L'utilisation du matériel à disposition

Lors de cette session, l'espace du tableau, blanc ou noir selon les salles, a été très peu investi. Hors, comme le rappelle le rapport du jury du capes interne d'arts plastiques de 2017 « *Le candidat dispose d'un tableau. C'est un espace d'expression et de communication à part entière. Cet outil ne peut en aucun cas être négligé. Certains candidats s'en servent à très bon escient : le tableau est alors un support pour des notes, des croquis et des démonstrations. Utilisé avec justesse, il permet au candidat de se rassurer et donne au jury une image clarifiée de son propos. Attention toutefois à la lisibilité, à ne pas le surcharger.* »

De même, peu de candidats se sont saisis des feuilles de format raisin mises à leur disposition lors des deux heures de préparation. Il semble donc important que les futurs candidats réfléchissent en amont à ce qu'ils souhaitent dessiner ou écrire directement au tableau et ce qu'ils souhaitent afficher à l'aide des aimants présents dans les salles.

- L'entretien

L'entretien se déroule sous forme d'un dialogue entre le jury et le candidat. Les questions posées sont très souvent ouvertes et n'appellent pas de réponse en particulier. Elles ont pour but de permettre au candidat de prendre du recul sur son exposé, de préciser sa pensée, de la reformuler, de l'approfondir ou de la réajuster et d'explorer de nouvelles pistes en lien avec le dossier traité.

Au cours de cette session, un grand nombre de candidats a su se montrer à l'écoute des questions du jury et s'en saisir pour faire avancer leur réflexion. Le jury a été sensible aux candidats capables de réorienter leur projet de séquence en fonction du déroulé de l'échange.

En conclusion, le jury encourage les futurs candidats à mettre en pratique les différents conseils énoncés dans ce texte, en leur souhaitant une bonne préparation.

GLOSSAIRE

ADAGE : Plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Compétences : « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé » (Meirieu Philippe, *Apprendre... oui, mais comment*, 1987)

Consigne : Elle précise ce qu'il y a à faire, ce qu'il convient de respecter obligatoirement. (Patrick DUCLER, *Consignes et contraintes dans le dispositif du cours d'arts plastiques*. <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/didactique/contrainte-consigne-et-les-7-familles-patrick-ducler--939805.kjsp>)

Contraintes : Ouvre au questionnement. Elle est stimulante pour la recherche des élèves et rend leur choix signifiant. « *la contrainte limite les possibles d'une production, mais reste féconde. Par deux points : d'une part, la prise en compte de la contrainte peut se faire dans des réponses hétérogènes, donc préserve dans le cours même, le caractère moteur de la variante. D'autre part, la contrainte rappelle que, si la production artistique est ouverte, elle n'est pas pour autant indéterminée.* » (Situations d'enseignement en arts plastiques en classe de troisième - Pratiques et effets. INRP 1990)

Évaluation diagnostique : Elle permet de « • Déterminer un état des lieux à partir de l'observation des acquis des élèves ». Elle sert à « comprendre ce qu'ils savent, les compétences et les ressources dont ils disposent. » et à « identifier quels seraient les obstacles pour les élèves : culturels, conceptuels et dans les processus d'apprentissage. » (Eduscol, *Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4*. <https://eduscol.education.fr/338/arts-plastiques-evaluation>)

Évaluation formative : Elle « tient compte des intentions d'enseignement et des processus de l'apprentissage, apportant des indications pour progresser et prendre conscience des acquis. Elle reconnaît les essais, l'engagement, les erreurs qui ne sont pas sanctionnés comme des « fautes », mais dont on cherche à tirer des enseignements pour remédier, agir et réussir » (Eduscol, *Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4*. <https://eduscol.education.fr/338/arts-plastiques-evaluation>)

Évaluation sommative : « elle procède du contrôle des connaissances et mobilise la notation (souvent sur des repères critériés), elle peut aussi prendre la forme de bilans qui ne reposent pas sur des notes ou des moyennes. L'évalué doit être informé de cette évaluation, ses modalités et buts. Il sait que cette évaluation est sommative quand elle s'exerce ». (Eduscol,

Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4. <https://eduscol.education.fr/338/arts-plastiques-evaluation>)

Évaluation certificative : Elle « concerne le plus souvent dans l'enseignement scolaire la délivrance d'un diplôme. Sa forme privilégiée y est celle de l'épreuve d'examen. Néanmoins, elle vise plus globalement à situer et valider à un moment donné, et au regard d'un standard attendu, le niveau des connaissances et compétences maîtrisées par l'élève, au-delà de la circonstance de l'examen. » (Eduscol, Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4. <https://eduscol.education.fr/338/arts-plastiques-evaluation>)

Incitation : « la petite phrase – le plus souvent accompagnée d'outils et de matériaux – qui permet de mettre les élèves au travail, de façon rapide, motivante et productive » (Laurence Espinassy, *Soyez créatif et original !, Entre le dire et le faire en cours d'arts plastiques au collège*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724623/document>)

Question : Sujet qui implique des difficultés, donne lieu à discussion. (Dictionnaire Le Robert)

Pratique : Comme le rappellent les programmes du BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 d'arts plastiques, la pratique est au cœur de notre discipline : « L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. » Ils exposent « quatre grands champs de pratiques : les pratiques bidimensionnelles, les pratiques tridimensionnelles, les pratiques artistiques de l'image fixe et animée, les pratiques de la création artistique numérique ». Pour Gilbert PELISSIER : « « Le faire » et « le dire » sont deux moments indissociables d'un même concept qui s'appelle la pratique », (*L'oral en arts plastiques*, 2004.

https://www.pedagogie.acnantes.fr/medias/fichier/l_oral_en_arts_plastiques_141725733791_5.pdf). Ainsi la pratique, en arts plastiques, est forcément critique. Elle nécessite une prise de recul.

Problématique : « Une problématique n'est pas un problème, mais l'ensemble constitué par un problème général, les sous-problèmes et les hypothèses qui leur sont associés. » (Eduscol : *Faire la différence entre problème et question ; construire des problématiques et problématiser*. <https://eduscol.education.fr/document/18232/downloa>

Progression : « Il s'agit d'une réflexion sur la progressivité des compétences (connaissances et capacités) à faire acquérir aux élèves. C'est aussi une réflexion sur l'articulation entre les différentes parties des programmes ; il s'agit de trouver des fils conducteurs qui permettront de donner du sens à l'ensemble du programme. Ces progressions peuvent être organisées suivant différents modèles et relèvent de la liberté pédagogique de l'enseignant." (*Document*

d'accueil arts plastiques, L'entrée en fonction du professeur stagiaire, In Situ Arts plastiques, académie de Nantes,

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/memento-stagiaire-1291993.kjsp?RH=1158750132734>

Progression spiralaire : « les curricula devraient être établis de façon spiralaire en sorte que les élèves construisent de façon régulière sur ce qu'ils ont déjà appris. La métaphore de la spirale signifie qu'apprendre est un processus continu qui suppose une reprise constante de ce qui est déjà acquis et une complexification progressive. La progression linéaire est impropre à exprimer que pour apprendre, les retours sur le déjà vu sont nécessaires pour aller plus loin » (*The Process of Education*, Bruner, Jérôme, Cambridge, Harvard University, Press, 1960)

Projet : « En arts plastiques, la notion de projet apparaît dès lors qu'il y a démarche personnelle de l'élève dans l'intention de réaliser. La démarche de l'élève commence avec le désir d'action et l'envie de réaliser. » (Eduscol Fiche 4 : *La responsabilité pédagogique du professeur, la notion de projet, l'évaluation au service des apprentissages, la variété des situations d'apprentissage, l'importance des locaux d'enseignement. :* https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/29/5/5_RA_C4_AP_Fiche_4_56_7295.pdf). Le projet engage par conséquent l'élève dans une autonomie plus ou moins grande en fonction du dispositif de cours proposé par l'enseignant.

Séance : « Le terme usité de séance correspond à un temps de 55 minutes (rarement plus). La séance s'inscrit dans un ensemble cohérent qui permet l'organisation et la mise en activité des élèves autour d'un objectif qui doit être atteint en fin de séance ou de séquence. Elle constitue une partie d'une séquence d'apprentissage ». (*Document d'accueil arts plastiques, L'entrée en fonction du professeur stagiaire, In Situ Arts plastiques, académie de Nantes,* <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/memento-stagiaire-1291993.kjsp?RH=1158750132734>)

Séquence : « C'est le regroupement des séances qui traitent d'un ensemble de connaissances et de compétences associées en un tout cohérent. Chaque séance contribue à construire les principes généraux de cet ensemble. » (*Document d'accueil arts plastiques, L'entrée en fonction du professeur stagiaire, In Situ Arts plastiques, académie de Nantes,* <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/memento-stagiaire-1291993.kjsp?RH=1158750132734>)

Acronymes

DAAC : Délégation Académique à l'Action Culturelle

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

PEAC : parcours d'éducation artistique et culturelle

SCCC : Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

NB : le candidat pourra consulter en priorité les textes et documents soulignés dans les encadrés de ce rapport.

ARDOINO Jacques (2000), *Les avatars de l'éducation : problématiques et notions en devenir*, PUF.

ARDOUIN Isabelle sous la direction de Michel DEVELAY, « Du dessin aux arts plastiques » dans *Savoirs scolaires et didactique des disciplines*, une encyclopédie pour aujourd'hui, ESF, 1995.

ASTOLFI Jean-Pierre et DEVELAY Michel (2013), *La didactique des sciences : « Que sais-je ? »*, n°2448.

BACHELARD Gaston (1986), *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychologie de la connaissance objective*, Paris, Vrin, collection « Bibliothèque des textes philosophiques ».

CHANTEUX Magali (1994), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan Université.

CHEVALLARD Yves (1991), *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*, La pensée sauvage.

CLÉMENT Catherine et KRISTEVA Julia (1998), *Le Féminin et le sacré*, Paris, Stock.

COHN Danièle et FIEDLER Konrad (2008), Deuxième édition, *Sur l'origine de l'activité artistique*, Paris, Ed. Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure,

DARCOS Xavier (2000), *L'Art d'apprendre à ignorer*, Paris, Plon, collection « Tribune libre ».

DARRAS Bernard (1996) *Au commencement était l'image, Du dessin de l'enfant à la communication de l'adulte*, Paris, ESF.

DE MEREDIEU Florence (2017), *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne*, éditions LARRONS.

DEVELAY Michel (1992) *De l'apprentissage à l'enseignement*, Paris, ESF.

DEWEY John (édition de 2010), *L'art comme expérience*, Gallimard.

DUCROS Pierre et FINKELSTEIN Diane (1987), *L'École face au changement : innover, pourquoi ? Comment ?*, CRDP de Grenoble.

GAILLOT Bernard-André (1997), *Arts plastiques, éléments d'une didactique critique*, Paris, Presses universitaires de France.

GAILLOT Bernard-André (1991), « Enseigner les arts plastiques par l'évaluation », *Cahiers pédagogiques*, n° 294, mai.

GALDIN Pierre-Jean (2001), « Des arts plastiques aux arts visuels : les mutations à venir », propos recueillis par *In situ*, n° 10, juin, CRDP des Pays de la Loire.

HAMELINE Daniel, *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et continue*, ESF, Paris, 1983.

JOLY Martine (2016), *Introduction à l'analyse de l'image*, Arman Colin

JOLY Martine (2016), *L'image et les signes*, Arman Colin.

L'Art pour quoi faire (2000), *à l'école, dans nos vies, une étincelle*, n° 195, collection « Mutations, Autrement.

L'Enfant vers l'art, une leçon de liberté, un chemin d'exigence, n° 139, collection « Mutations », Autrement.

MEIRIEU Philippe (2000), *L'École mode d'emploi : des méthodes actives à la pédagogie différenciée*, Paris, ESF, collection « Pédagogies ».

MEIRIEU, Philippe (1999), *Apprendre... oui mais comment ?* Paris, ESF, collection « Pédagogies ».

MICHAUD Yves (1999), *Enseigner l'art*, Nîmes, Chambon.

PERRENOUD Philippe (1998), *L'évaluation des élèves, De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*, De Boeck.

ROUX Claude (1999), *L'Enseignement de l'art : la formation d'une discipline*, Nîmes, Chambon.

SCHUBAUER-LEONI Maria-Luisa (2007) Un modèle de l'action conjointe professeur – élèves : les phénomènes didactiques qu'il peut/doit traiter, dans Gérard Sensevy et Alain Mercier, *Agir ensemble, l'action didactique conjointe du professeur et des élèves*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2022

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour le cycle 4, à partir du point de programme suivant :

« La ressemblance ; images, réalité et fiction

- **La ressemblance** : le rapport au réel et la valeur expressive de l'écart en art ; les images artistiques et leur rapport à la fiction, notamment la différence entre ressemblance et vraisemblance. »

*Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4).
Arrêté du 17-7-2020 et J.O du 28-07-2020 (NOR : MENE2018714A) et au BOEN n°31 du 30 juillet 2020*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 4, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 4

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Jean-Baptiste REGNAULT, *L'Origine de la peinture*, 1786, huile sur toile, 105 x 140 cm, Châteaux de Versailles et de Trianon, Versailles.

(Document extrait du site de L'Agence photo RMN Grand Palais

<https://photo.rmn.fr/archive/18-504032-2C6NU0AKXY7LW.html>)

Document 2 :

Christian BOLTANSKI, *Théâtre d'ombres*, 1984 – 1997, projection de vingt figures sur trois murs, Musée d'art moderne, Paris.

(Documents extraits du site de L'Agence photo RMN Grand Palais

<https://photo.rmn.fr/archive/20-528246-2C6NU0AIY94NE.html>

<https://photo.rmn.fr/archive/20-528242-2C6NU0AIY9KM6.html>)

Document 3 :

« Bien que l'ombre n'appartienne pas à la forme puisqu'elle change selon l'incidence de la lumière sur le corps, c'est elle qui fait « comprendre » les corps et voir leurs volumes. L'ombre qui intéresse Léonard est donc celle qui marque l'effet du milieu ambiant sur les corps qui y sont visibles – ou, pour être plus précis, celle où se marque l'interaction entre ce milieu et ce corps – comme le laisse entendre la formule poétique où il déclare que « tout corps opaque est entouré et vêtu à sa surface d'ombres et de lumières » (*Codex Atlanticus*, 250 a). »

Daniel ARASSE, *Léonard de Vinci*, Paris, Editions Hazan, 2011, page 245.



Document 1



Document 2